VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2525 RUE BIENVILLE,

ENTRE ROCHEBLAVE ET DORGENOIS.

Mme Magdelina Dietrich vs Mme Margaret Gry et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. No 95453.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI le 12 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 octobre 1911 et signé le 6 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros six et sept dans le carré No 329, borné par les rues Bienville, Rocheblave, Dorgenois et Conti, commençant à cent cinquante deux pieds neuf pouces du coin des rues Bienville et Rocheblave, et mesurant ensemble cinquante quatre pieds (54) quatre (4) pouces de face rue Bienville sur cent cinquante (150) pieds cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout conformément à un certificat d'arpentage fait par Hy L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 23 décembre 1904, annexé à un acte passé pardevant C. G. Friedrichs, notaire, le 27 mars 1905. Lesdits terrains sont numérotés six et sept et sont composés de parties des premiers terrains six et sept comme il appert sur ledit plan.

Un certain morceau ou parcelle de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient qui s'y trouve et fait partie de la propriété, situé dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite, étant les arrières portions des premiers terrains vingt et vingt-et-un dans ledit carré aboutissant aux terrains six et sept ci-décrits et s'étendant à la ligne inférieure desdits terrains six et sept et s'étendant à la ligne de division des terrains premier, sept et huit. Ladite portion de terre mesurant, à partir d'un point sur la ligne séparant du terrain numéro six le plus proche de la rue Rocheblave et s'étendant vers la rue Dorgenois, cinquante-sept (57) pieds dix (10) pouces et trois lignes (3) jusqu'à un point sur la ligne divisant les premiers terrains sept et huit par une profondeur de trente-cinq (35) pieds cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant aussi indiquée sur ledit plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 2525 rue Bienville, à distance sous un enclos en fer contenant six chambres très bien tapissées s'ouvrant sur un vaste corridor avec gaz et installation à gaz ayant trois chambres, deux offices, chambre à bain et offices ouvrant sur le corridor et une galerie; la maison est construite de façon à donner accès à chacune des chambres du corridor sans gêner, cours de façade et de côté, aussi des allées pavées, trois citernes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. D. Danziger, avocat pour la demanderesse.

F. B. Thomas et W. H. Pascoe, avocats pour la défenderesse.

10 nov—10 12 19 26—déc 3 10 12

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété abandonnée, en vertu de l'Acte 32 de 1904, amendé par l'Acte 10 de 1910. Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police, je vendrai LUNDI, le 4 décembre 1911, à 10 heures A. M. au Poste de Police, Bâtiment de la Cour Criminelle, rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, un lot d'objets abandonnés consistant en Vêtements, Montres, Bijoux, Bicyclettes, Cordes, Chaînes, Bouilloires en cuivre, Harnais, Couteaux, Vieux Bronze, Malles, Valises, etc.—Conditions comptant; pas de limite.—W. H. FITZPATRICK, Encanteur. Bureau 338 rue Carondelet.

2 nov—2 26—déc 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2033 rue Fern

Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brooks.

No 98.270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI 26 décembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 280, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Hatteras), Panola (anciennement Cypress) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est contigu au lot 13 qui forme le coin des rues Fern et Panola. Les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1|3 ou plus comptant la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur assumant en sus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU RÉV. THOMAS COLUMBUS.

No 97,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Bandin, et mesurant chacun 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur, étant aussi désignés par les Nos 531-533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D'Hémécourt et Bandin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 712 borné par les rues Télémachus, Genois, Baudin et Banks, désigné comme lot 10, et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Télémachus, sur une profondeur de 138 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1|3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES

Ensemble avec les

Bâtisses en bois à deux étages Nos 1112 1114-1116 et 1118 rue Camp.

Entre les rues Calliope et Gaiennie.

Connues sous le nom de Hinderer Iron Works

Aussi

La maison de résidence en briques à deux étages No 1127 rue Gaiennie

Entre les rues Camp et Magazine.

Succession de C. A. Frederick Hinderer No 95 961—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 12 DECEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works, le stock en main à la date de la vente exclusivement des comptes courants et des billets à recevoir ensemble avec la Propriété Foncière qui est décrite ainsi:

Un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie, désigné par le No 4 sur un plan de D. Hémécourt, voyer, daté du 19 janvier 1867, déposé en l'étude de Felix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan est annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddel, faite par ledit Grima, notaire, le 24 décembre 1885, ledit terrain mesure, en pied américain, conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, aussi

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur les dits plan et copie du terrain mesurant mesure américaine conformément aux dits plan et copie 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de large, s'ouvrant rue Calliope. Les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connues comme les NOs 1112-1114 1116 et 1118 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désigné par le No 1127 de la rue Gaiennie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennie (anciennement Bartholemew ou Cho) et Calliope (anciennement Duplantier) rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bouny, ancien notaire, le 18 juillet 1867 et mesurant 42 pieds, 7 pouces de façade rue Gaiennie sur 153 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Vendus sujet à un bail qui s'y rattache, (expirant le 30 septembre 1912.

Conditions—1|3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur et si la propriété n'est pas vendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt, les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à l'assurance, aux honoraires d'avocat contenus dans l'acte de vente en Louisiane; les taxes de l'année 1911 devant être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler, avocat.

11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le bâtiment en briques adjacent, 1124, 1126 et 1132 rue Quartier

Entre les rues Rempart et St Claude.

Paul Chrétien vs Nicola Loiacono

No 98,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. MARDI le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911, et signé le 17 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Rempart, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté nord-ouest le plus près de la rue St-Claude, et 39 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1132 rue Quartier. Les mesures sont d'après un certificat de Bourgerol annexé à un acte du 30 mars 1839, pardevant Théodore Tareaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut enchérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat pour l'année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires, 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rosel, Roger Mounier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 844—Division D—Attendu que la Commercial-Germania Trust & Savings Bank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —Merrick, Lewis, Gensler & Schwarz, avocats.

2 déc—2 7 12

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin, 2727-29-2733 rue Première, encoignure de la rue Clara, l'ilet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté et la Bâtisse du Magasin comprenant environ 3 chambres, sur deux terrains 61 pieds de face sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. A l'Encan JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911 et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de Mme Kate E. Burke vs Esther et Irma Mouchon, No 96 657 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux, sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Kiam, député voyer de ville en septembre 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus, formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds huit pouces entre lignes parallèles. Le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non-aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui doivent être aux frais de l'acquéreur, pardevant Edward B. Ellis, notaire; les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo. J. Untereiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7|

VENTE JUDICIAIRE

Un lot de propriété de choix du Sixième District absolument sans limite ou réserve. A l'encan JEUDI le 14 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi. Conformément à un ordre à moi addressé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté du 2 octobre 1911, dans l'affaire de Mme Emile Munchow vs son époux, No 97 947 Cour Civile de District, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 décembre 1911 à midi:

1. Un magnifique cottage élevé de terre avec soubassement 800 avenue Louisiana, encoignure de la rue Annonciation, l'ilet des rues Laurel et Delachaise comprenant 6 chambres, vestibule, chambre à bain ayant connexion d'eau et d'égout, office dans le soubassement, cave, gaz et lumière électrique, sur un grand terrain mesurant 32 pieds 3 pouces 1 lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 128 pieds entre lignes parallèles.

2. Un joli cottage double, 416 18 rue Neuvième, entre les rues St-Thomas et Tchoupitoulas, l'ilet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette ayant galerie sur le devant, grand terrain 33 pieds, 6 pouces de face sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un joli cottage simple ayant un grand passage pour voiture, 420 rue Neuvième, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, l'ilet de la rue Harmony comprenant 4 chambres, sur un terrain 24 pieds 6 pouces de face sur 115 pieds entre lignes parallèles.

4. Une maison triple, 822-24 28 rue Toledano, entre Laurel et Annonciation, ilet de l'avenue Louisiana, chaque maison ayant 4 chambres sur deux grands terrains de 60 pieds de face par 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5. Un splendide terrain pour bâtir, avenue Louisiana, à côté du coin de la rue Annonciation, ilet Chippewa et Delachaise, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en paiements égaux en un et deux ans de la date de l'acte de vente, sur billets de l'acquéreur avec toutes les clauses de sécurité, portant intérêt de 7 0|0 par an. Les taxes de 1911 devant être payées par les propriétaires. Les actes de vente pardevant Edward B. Ellis, notaire, aux frais des acquéreurs et 10 0|0 de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

Ansley, Graham & Ansley, avocats pour le défendeur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Annie L. Claverie Holt, No 97.163—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A. A l'Encan, JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi. Cottage double, confortable, 734 36 rue Troisième, entre les rues Chippewa et Annonciation, l'ilet quatrième, faisant face à la place Clay, comprenant 5 chambres de chaque côté, ayant chambres finies dans la mansarde, retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant, grand terrain 38 pieds, 0 pouces de face sur 94 pieds 3 pouces en profondeur.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Succession de Mme Annie La Claverie Holt, No 97.163, je procéderai de vendre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 décembre 1911, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer, le 16me jour de juin 1876, annexé à un acte de vente exécuté pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2me jour d'octobre 1876, et mesurant d'après ledit plan trente-huit (38) pieds six (6) pouces de face à la rue Troisième, la même mesure dans le fond, quatre-vingt-quatorze (94) pieds trois (3) pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No six, et quatre-vingt-quatorze (94) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No huit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0|0) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité et stipulations. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes de l'année 1911, et l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

MM. Titche & Rogers, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de C. Irwin Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 98 066 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse D. Denis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

30 nov—30—déc 4 9

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 6 décembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Cousley, No 97 895, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé et s'étendant étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, White, Thalie et Franklin, connu et désigné par la lettre A sur un devis de Geo H. Grandjean, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Christopher McCarthy, passé pardevant moi le notaire soussigné dans et pour la paroisse d'Orléans daté du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages, appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mlle Margaret Quinn

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. — No 97.356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme lot No 18 de l'ilet No 575, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 10 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau de dit P. C. Cuvellier, notaire, le 26 mars 1871, ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses cohéritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 342 rue Dorgenois coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée; près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois A DEUX ETAGES

Avec Mansard

No 826 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe, et mesurant 60 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit ilet par Jacob Rothras, voyer, le 1er décembre 1835, aussi sur un devis de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1835, acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17me jour de mars 1908. Enregistrée au Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage, en les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupation ou placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1911.

Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edward Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97.894—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emily Saey Williams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas. F. Walton, avocat.

24 nov—24 29—déc 3

Succession de Henry Louis Nick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 98,795—Division C.—Attendu que Almira Lee Anna Fanner, veuve de Henry L. Nick, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Nick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.

24 nov—24 29—déc 3

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — En vertu d'un ordre rendu par W. F. Blackman, juge de la 13me Cour Judiciaire, Paroisse Rapides, 21 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire par Charles Roth, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Une étendue ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant situé sur le Chemin de Gentilly en cette ville, mesurant plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, an lien notaire en cette ville, le 21 octobre 1854, ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et actions que Jos Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller un canal à travers et pour dommages à ladite propriété résultant de ladite excavation.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans d'une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est fait dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1|3.100 ($23 333.33 1|3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant, ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant, pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille, trois cent trente trois et 33 1.3|100, ($23,333 33 1|3) dollars, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911 et pour la balance s'il y en a en excès de l'enchère devant être payée comptant à l'option de l'acquéreur ou diviser en quatre paiements égaux en un, deux, trois et quatre ans de la date de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an devant être représenté par quatre billets ou bons de montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés, lesdits billets ou bonds devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de dix (10) pour cent, hypothèque spéciale et privilège de vendeur devant être retenus dans les titres de vente, reconnue par l'acquéreur ou les acquéreurs, pour en plus garantir le paiement complet et final desdits bons ou billets, avec intérêt et frais d'avocats, le titre aussi devant contenir le pacte de non aliénando. L'acte de vente devant être passé pardevant Alexis Brian, notaire, et époux dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Isabella Lund, exécutrice testamentaire.

CHARLES ROTH, Encanteur,

National Realty Company Limited.

H. C. et J. B. Roberts, Foster, Milling, Brian et Sear, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE CHARLES McGOVERN.

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.—No 98 632.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 98,632 dans l'affaire intitulée Succession de Charles McGovern, ledit ordre daté et signé du 22 novembre 1911 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, 824 avenue Washington, commençant à 11 heures A. M., JEUDI, le 7 décembre 1911, les Meubles, Floats, Wagons, bestiaux et autres objets mobiliers décrits dans l'inventaire enregistré en cour.

J. L. Onorato

Encanteurs, 910 rue Gravier.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Martin H. Manion, avocat pour le demandeur.

26 nov—26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme PETER McGOVERN.

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION D, No 98,509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98 509, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern, ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 décembre 1911, la propriété décrite dans l'inventaire, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Annonciation, Chippewa et Washington, ledit lot est désigné par le numéro 14 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, sous la date du 16 avril 1840 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations là-dessus étant No 716 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edward B. Ellis, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Cottage Double de Valeur, 4860-4862 rue Laurel.

Céleste Remy et al vs le Mineur Morris Martinez.

No 97,835—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 5 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 octobre 1911 et signé le 31 octobre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Sixième District de cette ville, anciennement Faubourg Bouligny, Paroisse de Jefferson, étant une partie du lot désigné par le lot No 2, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, le 18 mars 1834, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Ladite portion de terre formant partie du lot No 2, l'ilet No 7 devant être pris sur le côté du lot No 3, mesurant en mesure américaine trente (30) pieds de face à la rue Laurel sur cent (100) pieds de profondeur borné par le No 3 et de l'autre côté par l'autre portion du lot No 2 dans l'ilet Annonciation, Lyon, Upperline et Laurel.

Les améliorations comprennent le cottage double désigné par les Nos 4860-4862 rue Laurel contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette, allée, grande cour, maintenant occupé comme résidence simple, sera vendu pour régler l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat pour les années 1910 et 1911, et tous certificats nécessaires dans l'affaire, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Peters, notaire.

E. W. Rischow, avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 5

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CETTE BATISSE DOUBLE EN BRIQUES A UN ETAGE,

Nos 731 et 733 RUE ST-PHILIPPE,

Entre les rues Royale et Bourbon, louée à de bons locataires à $30.00 par mois. Entourée par des lignes de chars et à approximité du Marché Français. Ecoles Publiques et Privées, etc.

A l'Encan, JEUDI, le 28 Décembre 1911, à Midi,

Pour effectuer un partage entre les héritiers de la défunte Mme MARIE A. BINI, Veuve de FILIPPO LIUZZA.

No 97,239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 28 décembre 1911, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 novembre 1911 et signé en Cour ouverte le 28 novembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Royale, Bourbon et Ursulines, mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe sur quatre-vingt dix pieds plus ou moins, borné sur un côté par la propriété de Antoine Duclos ou assignés, étant la même propriété acquise par Filippo Luizza et son épouse Marie Antoinette Bini, son épouse, par acte de vente passé pardevant Philip J. Patorno, notaire, le 4 avril 1903, enregistré au Bureau des transferts, livre 178, folio 311.

Conditions—Un tiers ou plus comptant du prix d'achat, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur et garantie par hypothèque et lien de vendeur et par le pacte de non aliénando, intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à paiement, la police d'assurance devant être issue portant la clause que la perte s'il y a doit être payée au porteur des billets hypothécaires; l'acquéreur devant payer pour tout certificat et les taxes d'Etat de 1911 et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant U. Marinoni, Jr., notaire, et payer en à compte de 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) chez

LOUIS C. SPEAR, Encanteur.

347 rue Carondelet.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Améliorée de Valeur

ENCOIGNURE DES RUES ORLEANS ET BOURGOGNE,

Entourée de Lignes de Chars, près des Eglises, Marchés, Ecoles et autres Convenances, à 5 Minutes de Marche de la rue du Canal.

Loué $40.00 par mois.

SUCCESSION DE CHARLES EUGENE MONTARDIER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 98,246.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, MARDI le 5 décembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre a été daté et signé le 27 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 83 borné par les rues Orléans, Bourgogne, Dauphine et St Pierre, formant l'encoignure des rues Orléans et Bourgogne, et mesurant en mesure française 45 pieds de face à la rue Orléans sur 72 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'une bâtisse en briques à un étage ayant 7 chambres et mansarde ayant 2 chambres, et bâtisses en briques dans le fond à deux étages contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres au-dessus connues par les numéros municipaux 938 et 940 rue Orléans.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Gustave A. Llambias, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

29 oct—29—nov 5 12 19 26 — déc 3 5

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Joseph D. Warburg.

No 96,792 — Cour Civile de District Division C.

Propriété de Choix pour Residence.

COTTAGE DOUBLE

4700 et 4701 avenue S. Carrollton,

Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,

4033 Avenue Cleveland

A l'Encan, MERCREDI, 13 DECEMBRE 1911, à MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 18 dans l'ilet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal sur un devis dressé par W. D. Kam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, pas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 32 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 65 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.,

Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 13